



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0278**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet Life Intégré Artisan - Convention de partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB) - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Gersperrin

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

**Commission permanente du 16 novembre 2020****Décision n° CP-2020-0278**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Projet Life Intégré Artisan - Convention de partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB) - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon développe depuis la fin des années 1990 une politique de gestion à la source des eaux pluviales sur son territoire au travers des grands documents stratégiques, des règlements d'assainissement et du règlement du plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H). Parmi les 10 villes françaises pionnières dans ce domaine, la Métropole est aujourd'hui reconnue en France et à l'international pour la qualité de son expertise.

En particulier, la désimperméabilisation des centres villes et la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement est un sujet fortement porté et qui intéresse de plus en plus de collectivités. Cette désimperméabilisation répond aux attentes de la Commission européenne (lignes directrices concernant les meilleures pratiques pour limiter, atténuer ou compenser l'imperméabilisation des sols - Union européenne - 2012), de l'État français et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Pour la Métropole, les objectifs de cette désimperméabilisation/déconnexion sont les suivants :

- lutte contre les inondations par ruissellement et débordement de réseaux,
- lutte contre la pollution des milieux aquatiques par les déversoirs d'orage,
- climatisation de la ville et amélioration de la santé publique et du cadre de vie des citoyens au travers des espaces désimperméabilisés et végétalisés,
- maintien de la biodiversité en ville (sol, végétation, animaux), apport d'eau pour les végétaux (eaux pluviales issues de la déconnexion),
- recharge des nappes phréatiques,
- maîtrise des coûts pour la gestion des eaux pluviales.

Les services de la Métropole ont conduit entre 2015 et 2017 le projet "Ville perméable", une évaluation technique et financière des ouvrages de gestion des eaux pluviales à la source développés sur le sol lyonnais depuis plus de 20 ans.

Les conclusions du projet "Ville perméable" ont été partagés avec de nombreuses autres collectivités et partenaires institutionnels. Elles ont fait l'objet de publications, de guides et ont permis l'intégration des objectifs de désimperméabilisation dans de nombreux projets d'aménagement conduits par les services métropolitains.

Le projet a aussi identifié les freins résiduels à la mise en œuvre de cette politique sur le territoire et les actions à conduire pour permettre sa généralisation, notamment :

- faire connaître au plus grand nombre les techniques de gestion des eaux pluviales à la source (techniques "alternatives") et faire reconnaître leur efficacité avec une métrologie spécifique,

- proposer des formations adaptées pour faire intégrer le changement de paradigme dans les modes de faire à tous les acteurs de l'aménagement de la ville : aménageurs, architectes, entreprises, services métropolitains,
- informer et faire participer les citoyens pour qu'ils deviennent partie prenante active sur le sujet.

Ces actions n'ont pas pu être mises en œuvre jusqu'à présent. C'est pourquoi, lorsque l'OFB a sollicité la Métropole pour être partie prenante dans le montage du projet européen Life Intégré Artisan, l'opportunité de les mettre en œuvre à moindre coût a été saisie par les services. Le second intérêt pour la Métropole est que ce projet vise les centres urbains très minéralisés non concernés par des opérations de renouvellement (projet urbain partenarial -PUP-, zone d'aménagement concerté -ZAC-, etc.) qui sont l'occasion d'opérations de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales.

Le dossier de projet a fait l'objet de très nombreux échanges avec l'OFB et les services de la Commission européenne. Il a été validé par le Vice-Président de l'eau et de l'assainissement mi-2019 pour être présenté à la Commission européenne.

Le projet a récemment reçu la validation de l'Europe pour son financement.

La présente décision a pour objet l'approbation du programme final et l'individualisation des dépenses et des recettes qui permettront de mener à bien ce projet.

## II - Description du projet

Le projet Life Intégré Artisan est un projet financé par la Commission européenne (programme Life Intégré Artisan) dont l'acronyme signifie "Accroître la résilience des territoires par l'incitation aux solutions d'adaptation fondées sur la nature". Il est porté par l'OFB avec 28 bénéficiaires associés : agences d'État, organismes de recherche, collectivités (dont la Métropole) et associations. Sa durée est de 8 ans pour un montant de 16,7 M€.

Son objectif est double : faciliter l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique et créer en 10 ans les conditions d'une généralisation du recours aux solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature (SAFN). Les SAFN sont des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever les défis de société, dont l'adaptation au changement climatique, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.

Le projet va permettre à la Métropole de mettre en place un ou 2 sites démonstrateurs pédagogiques (showroom), indispensable support pour former les acteurs de l'aménagement, les entreprises prestataires de la Métropole, les services de la Métropole, les citoyens et les étudiants (architecture et urbanisme) à la gestion des eaux pluviales par des techniques "alternatives" fondées sur la nature.

Il prévoit également le réaménagement de 20 espaces publics métropolitains de taille modeste (chaussées, trottoirs, parking) et leur équipement en SAFN pour les rendre perméables et les végétaliser. Ces espaces seront équipés d'appareils de mesure et suivis pour démontrer leur efficacité. La mesure des gains en termes d'îlots de fraîcheur issus de la végétalisation des villes commence à être connue au travers des études faites par la Métropole sur l'aménagement des noues de la rue Garibaldi. L'objectivation du gain pour la biodiversité et pour la végétation en place reste à faire. Ces résultats seront également utilisés pour faire évoluer les modes de conception des ouvrages et proposer des méthodes d'optimisation, de mettre en place une normalisation et une mise en œuvre à large échelle.

Enfin, le projet prévoit la création d'un poste de chef de projet. Il sera notamment chargé :

- de l'animation transversale du projet avec les différents services de la Métropole et les partenaires pour une valorisation optimisée des résultats de ce projet (organisation d'une journée technique),
- de la conception des ouvrages du *showroom*, préparation et suivi des travaux, gestion du foncier, préparation des formations et organisation de la gestion des ouvrages,
- de l'identification des typologies de plantation pour la désimperméabilisation/déconnexion,
- de la préparation des éléments pour le choix des espaces à réaménager, la conception des ouvrages, le suivi des travaux,
- de la définition des méthodes de mesures, du suivi des prestataires effectuant les mesures, les analyses des données et la valorisation des résultats,
- de la préparation de la communication avec les riverains,
- de la recherche de financements complémentaires,
- du suivi administratif et du rendu compte à la Commission européenne.

Le chef de projet sera amené à se déplacer pour le pilotage du projet avec l'OFB et la mise en commun des résultats avec les 28 autres partenaires.

Le planning du projet présenté à la Commission européenne est le suivant :

Phase 1 : 2020-2021	Phase 2 : 2022-2023	Phase 3 : 2024-2025	Phase 4 : 2026-2027
évaluation de 10 espaces végétalisés à réaménager	réaménagement des 10 premiers sites végétalisés	évaluation de 10 espaces végétalisés à réaménager	réaménagement des 10 derniers sites végétalisés
préparation du 1 <sup>er</sup> <i>showroom</i>	mise en œuvre des formations	préparation du 2 <sup>ème</sup> <i>showroom</i>	analyse des résultats des capteurs
équipement de capteurs sur les espaces végétalisés choisis	organisation de la journée technique régionale		évaluation du projet

Un décalage de 6 mois est envisagé par l'OFB en raison de la crise sanitaire.

### III - Coût du projet

Le montant total des dépenses pour la Métropole est de 494 580 € TTC et celui des recettes (un reversement d'une partie de la subvention par l'OFB) de 296 748 € TTC, soit un financement à 60 %. Les dépenses et les recettes sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Une recherche de financement complémentaire est en cours.

		Dépenses (en €)	Recettes (en €) Participation européenne	Participation nette Métropole
coût de personnel	développement des <i>showrooms</i> , réaménagement des espaces végétalisés, mise en place des capteurs, études, suivi technique et financier, compte-rendu à l'Europe	280 580	168 348	112 232
frais de déplacement	réunions projets Life Intégré Artisan	8 000	4 800	3 200
organisation d'une journée technique	conseils, frais de réception	10 000	6 000	4 000
infrastructure	réalisation de 2 <i>showrooms</i> , réaménagement de 20 espaces végétalisés, installation des capteurs	140 000	84 000	56 000
équipements	achat des capteurs	56 000	33 600	22 400
<b>Total</b>		<b>494 580</b>	<b>296 748 (soit 60 %)</b>	<b>197 832 (soit 40%)</b>

Pour des raisons de simplicité, c'est l'OFB qui percevra les subventions européennes et les reversera aux bénéficiaires. Une convention entre l'OFB et la Métropole est à signer afin de contractualiser les engagements des 2 parties.

L'engagement prévisionnel des dépenses sur 8 ans est le suivant :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
dépenses fonctionnement (en €)	34 695	34 695	37 450	47 450	34 695	34 695	37 450	37 450	<b>298 580</b>
dépenses investissement (en €)	12 000	62 000	12 000	12 000	52 000	22 000	12 000	12 000	<b>196 000</b>
recettes fonctionnement (en €)	20 817	20 817	22 470	28 470	20 817	20 817	22 470	22 470	<b>179 148</b>
recettes investissement (en €)	7 200	37 200	7 200	7 200	31 200	13 200	7 200	7 200	<b>117 600</b>

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le partenariat entre la Métropole et l'OFB pour le projet Life Intégré Artisan.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer la convention entre la Métropole et l'OFB,

b) - signer tous documents afférents à la mise en œuvre du projet Life Intégré Artisan.

**3° - Sollicite** la Commission européenne pour les subventions de fonctionnement et d'investissement dans le cadre du programme d'actions du projet Life Intégré Artisan.

**4° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellement pour un montant de 196 000 €TTC en dépenses d'investissement et de 117 600 €TTC en recettes d'investissement à la charge du budget principal, selon l'échéancier suivant :

- 12 000 € en dépenses et 7 200 € en recettes en 2020,
- 62 000 € en dépenses et 37 200 € en recettes en 2021,
- 12 000 € en dépenses et 7 200 € en recettes en 2022,
- 12 000 € en dépenses et 7 200 € en recettes en 2023,
- 52 000 € en dépenses et 31 200 € en recettes en 2024,
- 22 000 € en dépenses et 13 200 € en recettes en 2025,
- 12 000 € en dépenses et 7 200 € en recettes en 2026,
- 12 000 € en dépenses et 7 200 € en recettes en 2027,

sur l'opération n° OP21O8559.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.**